

## **Commission de la protection de la vie privée – Nomination d'un membre suppléant**

A la suite de la démission d'un membre suppléant (8e mandat) de la Commission de la protection de la vie privée, un appel aux candidats en vue de la désignation d'un nouveau membre suppléant a été publié au *Moniteur belge* du 23 décembre 2013.

Conformément à l'article 24, § 4, de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les membres de la Commission de la protection de la vie privée sont élus par la Chambre des représentants pour un terme de six ans, renouvelable, sur des listes comprenant, pour chaque mandat à pourvoir, deux candidats présentées par le Conseil des ministres.

Par lettre du 24 mars 2014, la ministre de la Justice communique la liste des candidats proposée par le Conseil des ministres du 20 mars 2014 en vue de la nomination d'un nouveau membre suppléant.

Il s'agit des candidats suivants:

Premier candidat: M. Frank De Smet (N)

Second candidat: M. Jan Steenlant (N)

Conformément à l'article 25, alinéa 3, de la même loi, le membre effectif ou suppléant dont le mandat prend fin avant l'expiration du terme est remplacé par un membre effectif ou suppléant élu pour le terme restant à courir.

La Commission est composée de huit membres effectifs et de huit membres suppléants et d'un nombre égal de membres d'expression française et d'expression néerlandaise.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 26 mars 2014, le curriculum vitae des candidats sera transmis aux groupes politiques.